

Section 0. Avis d'Appel d'Offres

Nom de l'Autorité contractante : Agence Territoriale de Développement Agricole Vallée du Niger (ATDA VN)

Objet : Souscription à une police d'assurance maladie pour le personnel de l'Agence (par accord cadre à bon de commande pour 3 ans)

Référence de l'AAO : S_DAF_103560

Avis n° : 007/2025 du 09/12/2025



Identification de la procédure : AOON

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics version 4 de l'Agence Territoriale de Développement Agricole Vallée du Niger (ATDA VN), publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 11 novembre 2025.
2. L'Agence Territoriale de Développement Agricole Vallée du Niger (ATDA VN) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds du Budget National afin de financer les activités de son Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) gestion 2025 et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds, pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à la « *Souscription à une police d'assurance maladie pour le personnel de l'Agence (par accord cadre à bon de commande pour 3 ans)* ».
3. L'Agence Territoriale de Développement Agricole Vallée du Niger (ATDA VN) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services suivants : assurance maladie sur toute l'étendue du territoire national, en Afrique et Europe, conformément au barème de remboursement des frais médicaux et divers (confère résumé des spécifications techniques) pour le compte de l'ATDA VN sise à Malanville, au profit de la population assurée [les adhérente(e)s, leurs conjoint(e)s et leurs enfants] (par accord-cadre à bons de commande pour 3 ans). Ledit accord-cadre sera mis en œuvre par émission de bons de commande sur l'ensemble de sa période de validité, conformément à l'article 41 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin. Les prestations faisant l'objet du présent dossier d'appel d'offres sont constituées en lot unique. Aucune variante ne sera prise en considération. La présente procédure aboutira à la signature d'un accord-cadre avec une seule compagnie d'assurance, sur une durée de trois (03) ans maximum non renouvelable. Le délai d'exécution des prestations, sera précisé sur chaque bon de commande à émettre au cours de la période de couverture dudit accord-cadre dont la validité ne saurait excéder trois (03) ans, à compter de sa date d'entrée en vigueur.

2

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA VN ; Email : atdavnpmp1@gmail.com et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics sis à Malanville à l'ATDA VN, Pôle 1, au quartier Tassi-Tédji, BP : 192 Malanville, Bénin, téléphone : (+229) 01 97 13 32 92 / 01 44 95 90 99, tous les jours ouvrables de 08 heures 00 minute à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes, heure locale (GMT+1).

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

Exigences techniques et expériences :

- Être une société régulièrement constituée et spécialisée dans le domaine de l'assurance, justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ;
- Avoir un agrément délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), autorisant la compagnie d'assurance à opérer dans la branche Incendie, Accidents, Risques Divers et Transports (IARDT) ;
- Avoir effectivement exécuté en tant que prestataire ou sous-traitant au cours des trois (03) dernières années (2024, 2023 et 2022) et de l'année en cours (2025), au moins un (01) marché ayant trait à l'assurance maladie/santé groupe d'un montant minimum Hors Taxes (HT) égal à : cinquante-sept millions (57 000 000) francs CFA. Joindre les copies légalisées des attestations de service fait ou de bonne fin d'exécution, assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant des prestations d'assurance maladie/santé groupe en copies simples), signés par les maîtres d'ouvrages ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'état ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé ;
- Fournir la liste par département et par commune des prestataires agréés, partenaires de la compagnie d'assurance (hôpitaux, centres de santé, dispensaires, cliniques, cabinets de soins, pharmacies, laboratoires d'analyses biomédicales, centres d'imagerie médicale, etc.) et joindre les originaux ou les copies légalisées des conventions de partenariat [pages de garde, de signature et celles portant le(s) nom(s), contact(s) et adresse(s) complète(s) des partenaires agréés par la



compagnie d'assurance] avec au moins une structure sanitaire publique ou privée proposant un paquet minimum de soins qui relèvent des soins de santé primaires, conformément au décret N°2022-148 du 02 mars 2022 portant organisation de la pyramide sanitaire en République du Bénin (hôpitaux, centres de santé, maternités, dispensaires, infirmeries, cliniques, cabinets de soins), dans chaque département du territoire national ;

- Disposer d'un personnel clé comprenant au moins :
 - un (01) spécialiste titulaire d'un diplôme académique de niveau BAC+5 dans le domaine des assurances, disposant au minimum d'une expérience d'ordre général de cinq (05) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme et ayant participé pendant au moins deux (02) ans à la gestion des dossiers d'assurance maladie/santé groupe ;
 - un (01) spécialiste en science de la santé humaine, titulaire d'un doctorat en médecine générale, disposant au minimum d'une expérience d'ordre général de cinq (05) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme et ayant participé pendant au moins deux (02) ans à la gestion des dossiers d'assurance maladie/santé groupe.

NB : Joindre pour chaque spécialiste, le CV, la copie légalisée du diplôme et des attestations ou certificats de travail précisant le(s) service(s) ou département(s) de la compagnie d'assurance dans le(s)quel(s) chaque spécialiste a été en fonction, ou bien le(s) poste(s) occupé(s), ou encore les types de dossiers (assurance maladie/santé, accident, incendie, etc.) traités, ainsi que la preuve de recrutement de chaque spécialiste par la compagnie d'assurance soumissionnaire.

- Disposer d'un appareil d'impression des cartes d'assurance (joindre les originaux ou copies légalisées des preuves de propriété au nom de la compagnie d'assurance ou tout autre document pouvant justifier la capacité du soumissionnaire à imprimer les cartes d'assurance).

NB : Les exigences de capacité technique ci-dessus énumérées ont un caractère cumulatif.



Exigences financières :

- Avoir réalisé au cours des trois dernières années (2024, 2023 et 2022) un chiffre d'affaires annuel moyen égal à soixante-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-huit mille cent trente-trois (77 288 133) francs CFA au moins, justifié par les états financiers, établis conformément aux dispositions du point 1 de l'annexe A-3-2 du présent dossier d'appel d'offres ;
- Fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire dispose d'avoirs liquides ou pourrait bénéficier de crédit bancaire

2

autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : quatre millions deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-cinq (4 293 785) francs CFA.

NB : Les exigences de capacité financière ci-dessus énumérées ont un caractère cumulatif.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

BON A LANCER
CCMP ATDA VN
Pôle 1

Exigences techniques et expériences :

- Être une société régulièrement constituée et spécialisée dans le domaine de l'assurance, justifié par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) ;
- Avoir un agrément délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), autorisant la compagnie d'assurance à opérer dans la branche Incendie, Accidents, Risques Divers et Transports (IARDT) ;
- Fournir la liste par département et par commune des prestataires agréés, partenaires de la compagnie d'assurance (hôpitaux, centres de santé, dispensaires, cliniques, cabinets de soins, pharmacies, laboratoires d'analyses biomédicales, centres d'imagerie médicale, etc.) et joindre les originaux ou les copies légalisées des conventions de partenariat [pages de garde, de signature et celles portant le(s) nom(s), contact(s) et adresse(s) complète(s) des partenaires agréés par la compagnie d'assurance] avec au moins une structure sanitaire publique ou privée proposant un paquet minimum de soins qui relèvent des soins de santé primaires, conformément au décret N°2022-148 du 02 mars 2022 portant organisation de la pyramide sanitaire en République du Bénin (hôpitaux, centres de santé, maternités, dispensaires, infirmeries, cliniques, cabinets de soins), dans chaque département du territoire national ;
- Disposer d'un personnel clé comprenant au moins :
 - un (01) spécialiste titulaire d'un diplôme académique de niveau BAC+5 dans le domaine des assurances, disposant au minimum d'une expérience d'ordre général de sept (07) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme et ayant participé pendant au moins trois (03) ans à la gestion des dossiers d'assurance maladie/santé groupe ;
 - un (01) spécialiste en science de la santé humaine, titulaire d'un doctorat en médecine générale, disposant au minimum d'une expérience d'ordre général de sept (07) ans à compter de l'année d'obtention du diplôme et ayant participé pendant au moins trois (03) ans à la gestion des dossiers d'assurance maladie/santé groupe ;

✓

NB : Joindre pour chaque spécialiste, le CV, la copie légalisée du diplôme et des attestations ou certificats de travail précisant le(s) services(s) ou département(s) de la compagnie d'assurance dans le(s)quel(s) chaque spécialiste a été en fonction, ou bien le(s) poste(s) occupé(s), ou encore les types de dossiers (assurance maladie/santé, accident, incendie, etc.) traités, ainsi que la preuve de recrutement de chaque spécialiste par la compagnie d'assurance soumissionnaire.

- Disposer d'un appareil d'impression des cartes d'assurance (joindre les originaux ou copies légalisées des preuves de propriété au nom de la compagnie d'assurance ou tout autre document pouvant justifier la capacité du soumissionnaire à imprimer les cartes d'assurance).

NB : Les exigences de capacité technique ci-dessus énumérées ont un caractère cumulatif.



Exigences financières :

- Les entreprises naissantes devront fournir leur bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, les états financiers de leurs années d'existence, établis dans les formes prescrites par le point 1 de l'annexe A-3-2 du présent dossier d'appel d'offres ;
- Fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou un organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire dispose d'avoirs liquides ou pourrait bénéficier de crédit bancaire autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de : quatre millions deux cent quatre-vingt-treize mille sept cent quatre-vingt-cinq (4 293 785) francs CFA ;
- Fournir la preuve de souscription à une assurance des risques professionnels, portant l'objet du marché et couvrant la responsabilité civile professionnelle, d'un montant minimum de : quatre-vingt-cinq millions seize mille neuf cent quarante-six (85 016 946) francs CFA.

NB : Les exigences de capacité financière ci-dessus énumérées ont un caractère cumulatif.

Voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de trois (03) ans maximum, modulable en fonction des bons de commande à émettre au cours de la période de validité de l'accord-cadre.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du... 09/12/2025. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics sis à Malanville à l'ATDA VN, Pôle 1, au quartier Tassi-Tédji, BP : 192

7

Malanville, Bénin, téléphone : (+229) 01 97 13 32 92 / 01 44 95 90 99, Email : atdavnprmp1@gmail.com. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : secrétariat permanent des marchés publics sis à Malanville à la Direction Générale de l'ATDA VN, au quartier Tassi-Tédji, BP : 192 Malanville, Bénin, téléphone : (+229) 01 97 13 32 92 / 01 44 95 90 99, Email : atdavnprmp1@gmail.com au plus tard le 29.../12...2025 à 10 heures 00 minute heure locale (GMT+1). **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

NB : Les plis doivent être présentés conformément à la circulaire N°2024-005/PR/ARMP/SP/DRR-AT/SRR/SA du 12 décembre 2024 sous peine de rejet.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : salle de conférence de la Direction Générale de l'ATDA VN, Pôle 1 sise à Malanville, au quartier Tassi-Tédji, BP : 192 Malanville, Bénin ; téléphone : (+229) 01 97 13 32 92 / 01 44 95 90 99, Email : atdavnprmp1@gmail.com le...29.../12.../2025 à **10 heures 30 minutes**, heure locale (GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de sept cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-un (772 881) francs CFA.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours calendaires** à compter de la date limite de soumission.

Malanville, le...29.../12.../2025


Zoubérou ALFA SANTI ALI
La Personne Responsable des Marchés Publics

10

